

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : MM. Claude Dulude
Yves Lafrance
Hubert Carrier
Norman Johnston
Gilles Demers ✓
Jean Lamoureux ✓

EXPÉDITEUR : Jean-Yves Lavoie

DATE : le 27 janvier 2005

OBJET : COLBEX

Bonjour,

La présente est pour confirmer la tenue de la conférence téléphonique sur le projet de la Fédération des producteurs de bovins du Québec, **le 3 février 2005, à 15h.**

Vous trouverez ci-joint, pour compléter les informations contenues dans le Plan d'affaires transmis le 24 janvier, un document décrivant la structure de financement du projet.

Je vous rappelle l'ordre du jour de la conférence téléphonique :

- Échanges de premiers commentaires sur le projet;
- Formation de l'équipe conjointe chargée de l'analyse du projet;
- Déterminer les informations supplémentaires à requérir de la FBVQ;
- Calendrier de travail.

Bien entendu, vous pouvez être accompagné des collaborateurs de votre choix.

Mme Julie Lafond s'occupe d'organiser l'appel conférence.

Merci.

Agriculture et
Agroalimentaire CanadaAgriculture and
Agri-Food Canada

Canada

English	Contactez nous	Aide	Recherche	Site du Canada
AAC en direct	Liens	Salle de presse	Quoi de neuf	Index du site

[page à imprimer](#) (ouvre une nouvelle fenêtre)[Le Ministre](#)[À propos de nous](#)[Cadre stratégique pour
l'agriculture](#)[Gestion des risques
de l'entreprise](#)[Environnement](#)[Finances et économie](#)[Salubrité et qualité
des aliments](#)[Marchés et commerce](#)[Programmes
et services](#)[Consultations
publiques](#)[Renouveau](#)[Développement rural](#)[Science et innovation](#)[Divulgateur proactive](#)[Prévisions météo
canadiennes](#)

avis à l'industrie

Programme de réserve pour pertes sur prêts

Le Programme de réserve pour pertes sur prêts a été annoncé le 10 septembre; il s'inscrit dans la stratégie nationale de repositionnement de l'industrie canadienne de l'élevage.

Les producteurs et les autres membres de l'industrie peuvent composer sans frais le 1 866 613-4800, de 8 h à 16 h 30 (HAR), s'ils ont des questions par rapport à ce programme ou aux autres programmes annoncés le 10 septembre.

Description du programme de réserve pour pertes sur prêts

Afin de favoriser une expansion plus rapide de la capacité d'abattage des ruminants, le Programme de réserve pour pertes sur prêts appuiera l'offre de capital d'emprunt à tous les établissements d'abattage, sauf les plus gros.

Programme :

Selon le modèle du Programme des fonds de prêts et d'investissement de Diversification de l'économie de l'Ouest, le Programme de réserve pour pertes sur prêts créera une réserve de 37,5 millions de dollars pour pertes sur les prêts obtenus pour l'agrandissement et la mise en place de petits et moyens établissements d'abattage de ruminants.

Les participants admissibles :

- détiendront moins de 100 millions de dollars d'actif au total et auront abattu moins de 10 000 animaux par semaine à la fin du projet;
- exploiteront ou prévoient exploiter un abattoir de ruminants inspecté par le gouvernement fédéral d'ici le 31 décembre 2006;
- démontreront que leur projet permettra d'augmenter la capacité d'abattage;
- feront la preuve de leur engagement en tant que gestionnaire et des enjeux financiers auxquels ils doivent faire face. Pour les nouvelles entreprises, un emprunteur doit financer au moins 20 p. 100 des coûts du projet au moyen de capital de risque. Pour les exploitations existantes, on s'attend à ce que les capitaux propres équivalent à au moins 20 p. 100 de la valeur totale de l'actif avant le projet proposé et à la fin du projet;
- démontreront le potentiel de viabilité de leur établissement à

long terme.

Les fournisseurs de capitaux :

- pourraient comprendre les institutions financières (banques, coopératives de crédit, caisses populaires, etc.), Financement agricole Canada, la Banque de développement du Canada et des sociétés financières d'État des provinces qui accordent du crédit en fonction seulement de conditions commerciales conformément à des pratiques commerciales loyales comparables à celles utilisées par les institutions financières du secteur privé;
- octroieront collectivement des prêts commerciaux de 50 millions de dollars ou moins aux entreprises admissibles pour une période maximale de dix ans (les prêts pourraient être amortis sur une plus longue période);
- auront la responsabilité exclusive d'approuver les prêts et de les administrer conformément à l'accord sur la réserve pour pertes sur prêts;
- assumeront la responsabilité de leurs prêts et de la gestion de leur portefeuille, du recouvrement des prêts, de la préparation de rapports et de la comptabilité;
- seront responsables de toute perte dépassant la limite pouvant être absorbée par la réserve;
- verseront le solde de la réserve pour pertes sur prêts au gouvernement, y compris les intérêts courus, à la fermeture de la réserve.

La réserve pour pertes sur prêts :

- sera établie pour chaque fournisseur de capitaux par le biais d'un accord avec le gouvernement;
- contiendra des contributions remboursables (40 p. 100 des déboursements de prêts admissibles) faites aux fournisseurs de capitaux pour tous les prêts admissibles;
- absorbera jusqu'à 90 p. 100 des pertes nettes associées au portefeuille de prêts des entreprises autres que les coopératives et jusqu'à 95 p. 100 des pertes nettes des coopératives, jusqu'à concurrence d'un maximum préétabli de la réserve pour pertes sur prêts;
- collectivement, les réserves pour pertes sur prêts ne dépasseront pas le moindre des deux montants suivants, soit 40 p. 100 de la valeur totale des prêts octroyés par tous les fournisseurs de capitaux ou 37,5 millions de dollars.

Mise à jour : 2004-12-21

[Avis importants](#)

[[English](#) | [Contactez-nous](#) | [Aide](#) | [Recherche](#) | [Site du Canada](#)]
[[AAC en direct](#) | [Liens](#) | [Salle de presse](#) | [Quoi de neuf](#) | [Index du site](#)]

Rood Jean (DDTAM) (Québec)

De: Rood Jean (DDTAM) (Québec)
Envoyé: 4 février, 2005 11:03
À: Hains Gilles (DDTAM) (Québec)
Objet: Groupe travail Colbex.

Salut Gilles

J'ai été convoqué ce matin au bureau de JYL.

Bien entendu il voulait savoir ou j'en étais avec les convocations pour la réunion. Le courriel était déjà envoyé depuis 8:30 hres. Il semble qu'on ait donné un délai trop long. La réunion doit se tenir au plus tard mercredi, mais idéalement mardi puisqu'il a été convenu avec Michel Dessureault qu'on lui enverrait (ou qu'on lui téléphonerait) mercredi pour lui donner la liste des informations requises.

J'ai assisté à la conférence téléphonique à la FPBQ à laquelle participait Annie, JYL, Michel Dessureault, Omer Bouchard, Denis Tremblay. Monsieur Lavoie les a informé de la démarche entreprise, de la conférence téléphonique d'hier, des participants à cette conférence, de la formation du groupe de travail, de la rencontre de ce groupe en début de semaine (c'est là qu'il lui a promis qu'on l'informerait mercredi sur les informations additionnelles qui seraient demandées) et à convenu de la rencontre entre le groupe de travail et les représentants de la FPBQ vendredi 11 février 2005 à 8:30 heures dans les bureaux de la Fédération.

Lors de la conférence téléphonique, monsieur Dessureault a indiqué qu'il était à Québec mercredi et qu'il serait possible qu'il vienne te rencontrer si nécessaire.

Monsieur Lavoie me demande de préparer un bref compte rendu après chaque réunion, compte rendu qui sera acheminé à Martin Daraïche.

Autre point,

Il a été convenu avec Marc Dion que la personne de son équipe qui sera impliqué dans le dossier est Gaétan Couture. JYL nous demande d'évaluer (avec différents scénarios) qu'est-ce que le gouvernement devrait dépenser en soutien de revenus et autre si le projet d'abattoir ne se réalise pas.

Je vais aller rencontre Gaétan à ce sujet.

C'est à suivre.....

Jean

ÉVALUATION DU COÛT DES MESURES D'AIDE AUX PRODUCTEURS POUR LES BOVINS DE RÉFORME EN CAS D'ANNULATION DE L'ENTENTE DE PRINCIPE POUR L' ACQUISITION DE L'ABATTOIR COLBEX PAR LES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

Résumé

Sans ouverture de la frontière : le coût des mesures d'aide qui pourraient être revendiquées par les producteurs du Québec (laitiers et de boucherie) si la frontière demeure fermée à la viande de bovins de plus de 30 mois, est estimé à près de 40 M\$ annuellement.

En considérant les programmes mis en place au cours des derniers mois, les coûts estimés pour reconduire ce type d'intervention varient de 26 à 39 M\$.

Si on considère une participation du Québec à 40 % des mesures d'aide, le coût pour le Québec pourrait varier de 11 à 16 M\$ selon les scénarios de calcul retenu.

Avec ouverture de la frontière : dans le contexte d'une ouverture des marchés pour la viande des animaux de plus de trente mois et de la hausse anticipée du prix de vente, il n'est pas envisageable, voire non souhaitable, d'instaurer des mesures d'aide aux producteurs en regard des règles sur le commerce international considérant la levée de l'embargo.

ÉVALUATION DU COÛT DES MESURES D'AIDE AUX PRODUCTEURS SANS OUVERTURE DES FRONTIÈRES

Hypothèses :

- La frontière demeure fermée à la viande en provenance des animaux de plus de trente mois;
- L'entente de principe entre les parties sur l'achat de l'Abattoir est annulée;
- L'Abattoir n'a plus à respecter le prix plancher selon les strates de prix à payer de 0,26 \$/livre, 0,32 \$/livre et de 0,42 \$/livre de poids vivant selon modalités de l'entente de principe.

Dans un tel contexte, il est à prévoir que les producteurs qui mettent en marché des animaux de réforme revendiquent un programme d'aide pour leur venir en aide. Les conditions de marché demeurant difficiles, le prix offert pour les bovins de réforme devrait s'apparenter à ceux de la période de novembre et décembre dernier.

La formule de programme d'aide pourrait être de deux ordres, soit :

1. Approche ESB 3 : Un montant forfaitaire par animal réformé sur la base d'un taux de réforme distinct pour le secteur laitier et le secteur de boucherie en considérant l'inventaire des animaux au 1^{er} janvier 2005;
2. Approche ESB 6 : Un montant couvrant l'écart entre le prix plancher décrété de 0,42 \$/livre et le prix de marché offert par les abattoirs pour les animaux mis en marché durant l'année 2005.

Dans les deux situations, il faut prévoir que le montant d'aide versé par animal devrait permettre d'atteindre le prix plancher décrété. En considérant un prix de marché de l'ordre de 0,20 \$/livre et un poids moyen par animal de 1 380 livres, la compensation serait de 0,22 \$/livre ou environ 300 \$/tête.

Selon les arguments anticipés de la Fédération, le taux de réforme réclamé serait de 25 % pour le secteur laitier et 12 % pour le secteur de boucherie. Par contre, en vertu des programmes mis en place jusqu'à présent, les paramètres pris en compte par le gouvernement serait plutôt de 16 % et 8 % respectivement pour le secteur laitier et de boucherie.

Approche ESB 3 :

Demande anticipée de la Fédération

Catégorie	Inventaire (juillet 2004)	Taux de réforme	Nombre d'animaux	Compensation \$/tête	Coût total
Laitière	415 000	25 %	103 750	300	31,1
Boucherie	236 000	12 %	28 320	300	8,5
			132 070		39,6 M\$

Si on considère une participation du Québec à 40 % des mesures d'aide, le coût pour le Québec serait de 15,8 M\$

Proposition du gouvernement considérant les programmes antérieurs

Catégorie	Inventaire (juillet 04)	Taux de réforme	Nombre d'animaux	Compensation \$/tête	Coût total
Laitière	415 000	16 %	66 400	300	19,9
Boucherie	236 000	8 %	18 880	300	5,7
			85 280		25,6 M\$

Si on considère une participation du Québec à 40 % des mesures d'aide, le coût pour le Québec serait de 10,2 M\$.

Approche ESB 6

Abattage hebdomadaire	Abattage annuel	Compensation \$/tête ⁽¹⁾	Coût total
2 500	130 000	300	39 M\$

Note (1) : Une compensation de 300 \$/tête correspond à une couverture de 0,22 \$/livre de poids vif.

Si on considère une participation du Québec à 40 % des mesures d'aide, le coût pour le Québec serait de 15,6 M\$.

ÉVALUATION DU COÛT DES MESURES D'AIDE AUX PRODUCTEURS AVEC OUVERTURE DES FRONTIÈRES

Hypothèses :

- La frontière est **ouverte** pour la viande des animaux de plus de trente mois, tel que le prévoyait le projet de règlement à l'étude¹;
- L'entente de principe entre les parties sur la vente de l'Abattoir est annulée;
- L'Abattoir n'a plus à respecter le prix plancher selon les strates de prix à payer de 0,26 \$/livre, 0,32 \$/livre et de 0,42 \$/livre de poids vivant selon les périodes décrites dans l'entente de principe.

Dans un contexte d'ouverture de la frontière pour la viande des animaux de plus de trente mois, les conditions de marché deviendraient de plus en plus favorables pour les producteurs canadiens. Ainsi, les prix offerts par l'Abattoir seraient en hausse au fur et à mesure que les échanges commerciaux avec les États-Unis reprendraient de la vigueur.

Il est à prévoir qu'une période de transition sera nécessaire pour que l'impact soit ressenti sur les prix offerts par l'Abattoir. L'actuel prix moyen de 0,23 \$/livre au Québec se raffermirait par rapport au 0,68 \$/livre présentement en vigueur aux États-Unis. Aucune projection n'est toutefois disponible sur le rythme de hausse des prix.

Par conséquent, en considérant la hausse anticipée du prix avec l'ouverture de la frontière pour la viande des animaux de plus de trente mois, il est difficilement envisageable, voire non souhaitable, que des mesures d'aide puissent être octroyées aux producteurs agricoles par le gouvernement du Québec avec la levée de l'embargo et ce, en regard des règles sur le commerce international.

¹ Le 3 février, le sénat américain a débuté ses audiences sur la levée partielle de l'embargo sur les exportations de bœuf canadien. L'embargo doit être levé le 7 mars 2005 et vise dorénavant, uniquement les bovins vivants de moins de trente mois. En effet, le 9 février dernier, le nouveau secrétaire américain à l'agriculture, M. Mike Johanns, a annoncé des restrictions supplémentaires pour la viande des bovins de plus de trente mois (bovins de réforme). Cette décision prend en considération que l'enquête américaine par rapport à la découverte récente de deux autres cas d'ESB au Canada, n'est pas terminée.

Rood Jean (DDTAM) (Québec)

De: Toupin Johanne (DDTAM) (Québec)

Envoyé: 10 février, 2005 16:18

À: 'lamoureuxje@agr.qc.ca'; Lavoie Jean-Yves (BSM) (Québec); 'claudio.dulude@invest-quebec.com'; 'denis.dufresne@finances.gouv.qc.ca'; 'yves.lafrance@finances.gouv.qc.ca'; 'hcarrier@sgfqc.com'; 'norman.johnston@fadq.qc.ca'; 'gilles.demers@mderr.gouv.qc.ca'

Cc: Rood Jean (DDTAM) (Québec); Hains Gilles (DDTAM) (Québec)

Objet: Colbex

Bonjour,

Je vous transmets ci-joint le compte rendu de la conférence téléphonique du 3 février concernant le projet Colbex.

Johanne Toupin: : Pour Jean Rood, conseiller industriel

*Direction du développement de la transformation
alimentaire et des marchés*

200, chemin Sainte-Foy, 10e étage

Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone: (418) 380-2101, poste 3240

Télécopieur: (418) 380-2164

Courriel: johanne.toupin@agr.gouv.qc.ca

AEC

Projet FPBQ Acquisition Colbex / Lévinoff

**Compte rendu
Conférence téléphonique
3 février 2005**

Dossier : Projet FPBQ : Création d'une nouvelle Société en commandite par acquisition des actifs de la Société Produits Levinoff Ltée, Abattoir Colbex inc. et Boucherie Levinoff.

Participaient à cette conférence téléphonique :

Mmes. Renée Ménard, I.Q.
 Sandra Gagné, AAC

Mm. Norman Johnson, FADQ
 Hubert Carrier, SGF/ Soquia
 Dominique Tanguay, SGF / Soquia
 Gilles Demers, MDERR
 Yves Lafrance, Ministère des finances
 Denis Dufresne, Ministère des finances
 Jean-Michel Dorais, Ministère des finances
 Claude Dulude, I.Q.
 Alejandro Morales, I.Q.
 Jean Lamoureux, AAC
 Jean-Yves Lavoie, TRANSAQ
 Gilles Hains, TRANSAQ
 Jean Rood, TRANSAQ

L'ordre du jour proposé :

Échanges de premiers commentaires sur le projet;
Formation de l'équipe conjointe chargée de l'analyse du projet;
Déterminer les informations supplémentaires à requérir de la FPBQ;
Calendrier de travail.

La conférence téléphonique débute à 15 : 00 heures.

Après un tour de table permettant d'identifier les participants à la conférence, monsieur Jean-Yves Lavoie remercie les personnes présentes et souligne qu'il s'agit du premier dossier de la nouvelle unité administrative, Transformation alimentaire Québec (TRANSAQ).

Monsieur Lavoie énonce les objectifs de la conférence et explique la démarche préconisée pour le traitement de ce dossier.

Tous se disent d'accord avec la démarche et prêt à y attribuer les ressources nécessaires pour le traitement de la demande. Les représentants du Ministère des Finances soulignent toutefois que leur priorité demeure le Budget.

Chaque organisation identifie les personnes qui participeront au groupe de travail.

Concernant le calendrier de travail, il est mentionné qu'il sera fonction des besoins d'information identifiés et des délais nécessaires pour obtenir ces informations.

Du côté d'AAC, il est mentionné qu'aucune demande officielle ne leur a été adressée concernant le projet. On souligne toutefois que monsieur Michel Dessureault (FPBQ) a fait des approches auprès du ministère fédéral. D'autre part, AAC souhaite, dès le départ, se faire une tête sur ce qui se passe à la grandeur du Canada concernant tout le secteur de l'abattage de bovins et informer rapidement le groupe de travail à cet égard. On souligne également une préoccupation concernant l'assurance que les installations visées par le projet répondent en tous points aux exigences de l'inspection fédérales.

Monsieur Lavoie souligne aux participants l'importance de la confidentialité des informations transmises et leur assure également la discrétion quant à l'identification des personnes attirées au dossier (face aux intervenants externes, aux journalistes).

Il est convenu qu'une première rencontre de travail de l'équipe conjointe chargée de l'analyse du projet se tiendra dès la semaine prochaine. Les personnes identifiées seront contactées dès le lendemain pour connaître leurs disponibilités. Les objectifs de la rencontre sont la mise à niveau de l'information, l'établissement de la liste des informations manquantes qui sera adressée à la FPBQ ainsi que l'identification des interlocuteurs auprès de la FPBQ.

Monsieur Lavoie souhaite également qu'une rencontre avec les représentants de la FPBQ soit organisée rapidement (idéalement au cours de la prochaine semaine).

Il est convenu d'une prochaine conférence dans deux semaines pour y faire un rapport d'étape.

Jean Rood
Conseiller industriel
2005-02-04

Rood Jean (DDTAM) (Québec)

De: Rood Jean (DDTAM) (Québec)
Envoyé: 15 février, 2005 10:52
À: 'michel.clermont@invest-quebec.com'; Dorais Jean-Michel (E-mail); Dufresque Denis; Gagné Sandra (E-mail); Gravel Bernard (E-mail); Ménard Renée; Monette Mario (E-mail); Morales Alejandro; Tanguay Dominique; Vignola Dominique (E-mail)
Cc: Lavoie Jean-Yves (BSM) (Québec); Lafond Julie (BSM) (Québec); Hains Gilles (DDTAM) (Québec)
Objet: Groupe de travail Colbex.

Bonjour à vous tous,

Tel que convenu, nous vous transmettons les comptes rendus des réunions du 9 février 2005 et 11 février 2005.

Salutations,

Jean Rood
Conseiller industriel
380-2100 poste 3235



Compte rendu 9
fév.05.doc



Rencontre
Q(COLBEX)2005021

Projet FPBQ Acquisition Colbex / Lévinoff

Compte rendu
Rencontre équipe de travail
Hôtel Sandman, Longueuil
9 février 2005

Dossier : Projet FPBQ : Création d'une nouvelle Société en commandite par acquisition des actifs de la Société Produits Levinoff Ltée, Abattoir Colbex inc. et Boucherie Levinoff.

Participaient à cette rencontre :

Mme. ✓ Renée Ménard, I.Q.

Mm. ✓ Dominique Vignola, FADQ
✓ Dominique Tanguay, SGF / Soquia
✓ Bernard Gravel, AAC
✓ Jean-Michel Dorais, Ministère des finances
Michel Clermont, I.Q / MDERR
✓ Alejandro Morales, I.Q.
Gilles Hains, TRANSAQ
Jean Rood, TRANSAQ

L'ordre du jour proposé :

1. Mot de bienvenue
2. Échange d'informations et premiers commentaires sur le projet;
3. Détermination des informations supplémentaires à requérir de la FPBQ;
4. Identification des interlocuteurs auprès de la FPBQ
5. Calendrier de travail
6. Autres sujets
7. Levée de la réunion

La réunion débute à 13 :30 heures.

Après un tour de table permettant d'identifier les participants à la rencontre, monsieur Gilles Hains remercie les personnes présentes d'avoir accepté l'invitation de se joindre à ce groupe de travail.

Monsieur Hains fait un rappel des événements. Il souligne que toutes les informations disponibles concernant le projet ont été transmises à tous les participants. Il souligne également qu'il n'y a pas d'agenda caché, ni d'autres engagements connus. Chacune des organisations représentées est responsable de la prise de décision pour intervention financière.

Les participants soulignent d'entrée de jeu que les informations transmises sont incomplètes, que le plan d'affaires n'est que partiel et que, dans son état actuel, il est très difficile voire impossible de traiter le dossier dans le cadre des programmes réguliers.

On souligne la nécessité d'obtenir une copie du protocole d'entente intervenu entre les parties ainsi que les états financiers des 5 dernières années de l'entreprise à acquérir.

On juge de plus le dossier comme étant très à risque.

Tous s'accordent pour dire que le dossier doit être traité sur une base d'affaires et qu'on doit nécessairement en faire une bonne analyse avant de se prononcer sur une intervention possible.

Les informations supplémentaires à obtenir de la FPBQ ont, par la suite, été identifiées (voir liste en annexe).

Monsieur Hains rappelle qu'une rencontre est prévue avec les représentants de la FPBQ vendredi le 11 février 2005. À cet égard, il demande aux personnes présentes leur intérêt à participer à cette rencontre à titre d'interlocuteurs du groupe de travail.

Après avoir pris connaissance des disponibilités et intérêts de chacun de prendre part à cette rencontre, les interlocuteurs auprès de la FPBQ seront Dominique Tanguay (SGF agroalimentaire), Gilles Hains (TRANSAQ) et Jean Rood (TRANSAQ).

Il a été convenu que les membres du groupe de travail recevront dès le début de la semaine suivante (14 ou 15 février) les informations obtenus lors de la rencontre de la FPBQ, vendredi 11 février 2005.

La rencontre se termine à 15 :30 heures.

Liste des interrogations soulevées par les divers intervenants potentiels au dossier lors de la rencontre tenue le 9 février 2005 à Longueuil.

Quels sont les détails de l'entente entre les parties ?

Une entente formelle a-t-elle été conclue ?

De quelle façon a été établi le prix de vente, notamment l'évaluation de l'achalandage ?

Le paiement de l'achalandage est-il lié en tout ou en partie à des obligations de résultats ?

A-t-on un rapport d'évaluation des entités vendues réalisé par une firme d'experts en évaluation d'entreprises pour définir une plage de «justes valeurs» des entités achetées ?

Achète-t-on les actifs ou les actions ?

Pourquoi [REDACTED] ?

Comment a-t-on établi le partage de la nouvelle entité qui sera détenue à 80 % par FPBQ et les producteurs et à 20 % par les actuels propriétaires ? Qu'est-ce qui justifie un tel partage ?

Pourquoi donner 20 % de la SEC au vendeur sans obtenir en contrepartie une obligation de performance ? Pourquoi pas un simple contrat d'engagement de 5 ans avec une clause de «non compétition» ?

Quels sont les termes du contrat de gestion exclusif accordé à Groupe Cola ? Prévoit-on former une relève qui sera prête à l'échéance ?

Vérification diligente, évaluation des actifs par un tiers, vérification de l'aspect fiscal, légal, environnementale, etc. Qui assumera ces coûts ?

Financement

La structure de financement énoncée dans le plan d'affaires diffère de celle avancée dans le document intitulé « Stratégie financière ». Dans l'un on parle d'une mise de fonds de 10 000 \$, dans l'autre on parle plutôt de 6.0 M \$. Le financement à long terme et le niveau de subventions diffèrent également considérablement de l'un à l'autre. À préciser.

De quelle façon prévoit-on financer la transaction ?

Quelles sont les interventions gouvernementales souhaitées ?

À titre de détenteur d'un portefeuille de 20 % des actions, le Groupe Cola peut-il être appelé à ajouter à la capitalisation si requis ?

A-t-on considéré la possibilité d'une balance de prix de vente ?

Hypothèses sous-tendant les prévisions financières

Il serait important de connaître les hypothèses qui supportent les états financiers prévisionnels.

Pourquoi fait-on abstraction, dans les scénarios proposés, du taux plancher de 0.42 \$ recherché par les producteurs ?

Quel est l'effet sur ces scénarios de l'annonce de la fin de l'embargo pour le 7 mars 2005 ?

Dans le bilan d'ouverture, pourquoi n'y retrouve-t-on pas d'inventaires ni de comptes à recevoir ?

Gestion

Quelles seront les expertises recherchées chez les administrateurs ?

La constitution du conseil d'administration est questionnée quant au partage et au nombre de sièges.

ce qui n'apparaît pas correspondre aux ententes actuelles ou conventions en cours pour l'achat des bêtes.

Approvisionnement

Quelle forme (entente ou autre) pourraient prendre les garanties d'approvisionnement au prix du marché. Précisions quant aux garanties d'approvisionnements, au prix du marché, qui seront fournies par les producteurs.

Quelles seront les conséquences d'une telle entente ou garantie sur les autres acheteurs de bovins ?

La Fédération pourrait-elle se retrouver dans une situation de conflit d'intérêts ?

Ventes

Liste des clients actuels.

Impacts de la variation du taux de change.

Impacts anticipés de la transaction

En quoi la réalisation du projet permettra-t-elle de réduire, tout au moins à moyen terme, la dépendance des producteurs aux programmes de soutien gouvernementaux ? (p.3) Quels sont les chiffres avancés ? De quelles mesures parle-t-on ? L'impact se fera sentir dans combien de temps ?

Parmi les intérêts des producteurs, on indique que la réalisation du projet permettrait de mettre en marché de nouveaux produits. Comme les produits des marchés institutionnel et de la restauration sont assez bien définis, quels nouveaux produits pourraient être envisagés ?

Documents requis :

Copie du protocole d'entente liant les parties.

Copie du contrat exclusif de gestion accordé aux propriétaires et dirigeants actuels de Levinoff / Colbex .

Jean Rood
Conseiller industriel
2005-02-10

Rood Jean (DDTAM) (Québec)

De: JEAN-MICHEL DORAIS [jean-michel.dorais@finances.gouv.qc.ca]

Envoyé: 10 février, 2005 15:33

À: Rood Jean (DDTAM) (Québec)

Objet: Rép. : Liste des interrogations soulevées par les di vers intervenants potentiels au dossier lors de la ren

à la demande de Denis , tant qu'à demander les EF de 5 ans , svp obtenir les pro formas 5 ans par la même occasion.merci

>>> <Jean.Rood@mapaq.gouv.qc.ca> 02/10 3:00 pm >>>

<<Note questions plan d'affaires.doc>> <<Compte rendu 3 fév.05.doc>>

Bonjour à vous tous,

Suite à notre rencontre d'hier, voici la liste de questions que nous comptons déposer et discuter demain avec Michel Dessureault. Je vous envoie par la même occasion le compte rendu de la conférence téléphonique du 5 février.

S.V.P. vos commentaires rapides seraient appréciées.

Note: Gilles Hains procède actuellement à la révision de ce document.

Merci de votre collaboration

Jean

Rood Jean (DDTAM) (Québec)

De: Lafond Julie (BSM) (Québec)

Envoyé: 14 février, 2005 15:42

À: Claude Dulude; Gilles Demers; Hubert Carrier; Jean Lamoureux; Lavoie Jean-Yves (BSM) (Québec); Norman Johnston; Yves Lafrance

Bonjour,
Messieurs,
Norman Johnson,
Hubert Carrier,
Yves Lafrance,
Claude Dulude,
Gilles Demers,
Jean Lamoureux,

À la suite de la rencontre entre les représentants de notre équipe de travail et celle de la Fédération des producteurs de bovins du Québec, nous vous transmettrons dès le 15 février les réponses fournies par la FPBQ. Afin de discuter de ces éléments d'information supplémentaires et des étapes à venir dans l'analyse du dossier, nous vous convions à une conférence téléphonique qui pourrait se tenir, soit:

→ mercredi 16 février de 9h30 @ 10h30

jeudi 17 février de 9h30 @ 10h30

SVP, veuillez indiquer le moment qui vous convient à Mme Julie Lafond.
Merci
À bientôt

Julie Lafond - Bureau de Jean-Yves Lavoie, sous-ministre associé
Direction générale
Transformation alimentaire Québec (TRANSAQ)
200, chemin Ste-Foy, 12e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

418-380-2136

Projet FPBQ Acquisition Colbex / Lévinoff

**Compte rendu
Conférence téléphonique
16 février 2005**

Dossier : Projet FPBQ : Création d'une nouvelle Société en commandite par acquisition des actifs de la Société Produits Levinoff Ltée, Abattoir Colbex inc. et Boucherie Levinoff.

Participaient à cette conférence téléphonique :

Mmes. Renée Ménard, I.Q.
Sandra Gagné, AAC

MM. Norman Johnson, FADQ
Dominique Vignola, FADQ
Hubert Carrier, SGF/ Soquia
Dominique Tanguay, SGF / Soquia
Mario Monette, MDERR
Yves Lafrance, Ministère des finances
Denis Dufresne, Ministère des finances
Claude Dulude, I.Q.
Alejandro Morales, I.Q.
Michel Deschamps, I.Q.
Michel Bourgeault, I.Q.
Jean Lamoureux, AAC
Jean-Yves Lavoie, TRANSAQ
Gilles Hains, TRANSAQ
Jean Rood, TRANSAQ

La conférence téléphonique débute à 9 :30 heures.

Après un tour de table permettant d'identifier les participants à la conférence, monsieur Jean-Yves Lavoie énonce les objectifs de la conférence téléphonique et propose l'ordre du jour suivant :

L'ordre du jour proposé :

Réactions et commentaires concernant les informations obtenues de la FPBQ.
Implication possible des intervenants avec l'information disponible.
Prochaines étapes de travail en vue d'en arriver à donner une réponse à la FPBQ.
Réponse à faire à la FPBQ.

Tous sont d'accord avec la démarche. Monsieur Lavoie procède à un second tour de table pour connaître les réactions et commentaires des participants concernant les démarches effectuées à ce jour auprès de la FPBQ et les informations obtenues de ces derniers relatives aux questions soulevées par le groupe de travail lors de la rencontre du 9 février 2005.

Les principaux constats sont :

Financière Agricole du Québec (FAQ)

Manque toujours plusieurs informations et documents pertinents.
Nécessité d'avoir les états financiers des dernières années de l'entreprise à acquérir.
Souhaiterait également obtenir les projets d'entente d'acquisition et de gestion.
Peu de données financières disponibles qui pourraient contribuer à valider les hypothèses avancées.
Impact sur les prévisions financières de la variation de la valeur du \$ canadien.
Aimerait avoir un portrait de l'évolution actuelle des capacités d'abattage au Canada.
On s'interroge à savoir si l'on peut et/ou si l'on veut se prononcer avec les informations actuellement disponibles ?

SGF Agroalimentaire

Le projet, tel que présenté, tient-il la route dans un contexte d'affaires ?
A-t-on analysé, du côté de la FPBQ, les différentes alternatives ?
Faudrait être en mesure d'évaluer ces différentes alternatives pour s'assurer du meilleur choix. (À la demande de monsieur Lavoie, monsieur Carrier identifie comme l'une des alternatives possibles, l'acquisition de l'abattoir de Princeville propriété d'Olymel).
S'interroge sur le bien-fondé pour le gouvernement d'injecter [REDACTED] dans un projet que l'on dit très rentable ?

MDERR

Se dit surpris de la rentabilité des opérations de l'entreprise alors que les expériences précédentes dans des dossiers d'abattoirs te [REDACTED] avait fait la démonstration du contraire.
Se dit d'accord sur le fait que des alternatives devraient être envisagées.
Il n'y a pas d'élément qui démontre que l'on est en face d'un projet réel d'affaires.
Souligne un inconfort face au projet.
Souhaiterait travailler au niveau des alternatives.
Craint réaction du public avec le montage financier proposé.

AAC

Il existe actuellement 3 programmes :

- Programme de réserve pour pertes sur prêts (programme en processus de révision). Tel que présenté, le projet ne rencontrerait pas les objectifs du programme notamment en termes d'augmentation des capacités d'abattage. Si les promoteurs étaient en mesure de démontrer une augmentation des capacités d'abattage, c'est le créancier de l'entreprise (banque) qui devrait adresser une demande à AAC.
- Demande aux fonds d'adaptation (CDAQ \FDTA). Ce serait une première. La difficulté de financer un tel projet via ces programmes est qu'il ne présente aucun aspect innovateur.
- DEC. Encore ici, il semble difficile de faire reconnaître un tel projet dans le cadre des programmes puisqu'il ne comporte aucun aspect innovateur, qu'il n'implique aucune augmentation de capacité. De plus, ces programmes ne financent pas les achats d'entreprises ou de bâtiments pas plus que les besoins de fonds de roulement.

Monsieur Lamoureux souligne que la FPBQ n'a encore déposé aucune demande d'aide aux organismes fédéraux. Il indique, d'autre part, qu'il souhaite rencontrer très prochainement les représentants de la Fédération et les inciter à déposer une demande à DEC. Il entreprendra également une démarche auprès du FDTA afin de les informer du dépôt éventuel d'une demande d'aide financière.

Monsieur Lavoie demande à monsieur Lamoureux de nous tenir informé du résultat de ses démarches.

Ministère des Finances

Nature de l'information mince.

Il est essentiel d'obtenir les états financiers des dernières années de Colbex. Sans ces états financiers, il est impossible de justifier une intervention dans le projet.

La demande de la FPBQ implique une intervention gouvernementale équivalente à [REDACTED] du coût de la transaction ([REDACTED]).

Souligne que la philosophie d'intervention gouvernementale est d'être complémentaire au financement conventionnel dans les projets et que le total des interventions gouvernementales ne devrait jamais dépasser 50 % du coût total du projet.

Investissement Québec

D'accord avec les autres commentaires.

Deux volets aux interventions financières, soit dans le cadre de programmes réguliers, soit dans le cadre des mandats gouvernementaux.

Dans le cas des programmes réguliers, il n'est pas possible d'intervenir dans l'acquisition de l'entreprise. Au niveau de la marge de crédit, il pourrait y avoir des possibilités. Quant à la

garantie sur un prêt de 15 M \$, il faudrait que le prêteur envisagé démontre un certain intérêt, une certaine volonté.

Quant aux mandats gouvernementaux, le projet n'est pas recevable dans le cadre du programme PASI puisqu'il n'implique pas d'augmentation de capacité de production. De plus, le total des interventions gouvernementales ne doivent pas dépasser 50 % du coût du projet. La seule possibilité proviendrait d'un article 28 en autant que les partenaires au dossier soient confortables avec l'analyse du MAPAQ.

Après ce tour d'horizon, monsieur Lavoie résume la situation de la façon suivante :

- Nous n'avons pas l'information requise pour justifier l'opportunité de l'intervention souhaitée.
- La situation actuelle nous oblige à répondre rapidement à la FPBQ.
- Nous devons travailler ensemble sur une réponse gouvernementale qui sera conditionnelle à une série d'exigences mais qui permettra de donner un signal à la FPBQ quant au niveau d'intervention potentiel.

Il s'engage à redemander à la Fédération les informations suivantes :

- États financiers des 4 dernières années, ou tout au moins les données financières les plus « valables ».
- L'évaluation des actifs tangibles faite par la firme d'expert.
- Le projet de protocole d'entente d'acquisition des actifs.

Autre :

Comme il s'agira d'une intervention hors norme justifiée par le contexte politico-économique, il sera nécessaire de bien décrire la situation du secteur à l'échelle québécoise et canadienne et d'évaluer les impacts sur les programmes gouvernementaux destinés à supporter les revenus des producteurs (Programmes ESB). Jean Lamoureux nous assure de la collaboration d'AAC à ce chapitre et nous informe qu'un portrait canadien de la situation est actuellement en cours de réalisation.

Monsieur Lavoie revient sur un élément de la discussion avancé par les représentants de SGF Agroalimentaire concernant la nécessité d'évaluer les alternatives. Monsieur Carrier souligne que la SGF n'a jamais eu à analyser le projet de l'abattoir de Princeville. Il indique que la FPBQ a unilatéralement décidé de mettre de côté le projet de Princeville, mais qu'à son avis cette alternative devrait être analysée. Il réitère que les dossiers doivent être analysés au mérite et qu'un projet d'affaires se tient debout tout seul.

Intérêt à participer à la prochaine rencontre avec les représentants de la FPBQ permettant de finaliser la réponse gouvernementale ?

I.Q. : Préfère attendre d'avoir obtenu les informations demandées avant de se prononcer sur la pertinence de participer à une telle rencontre.

Finances : Souligne qu'il y a une dynamique à régler avant d'aller plus avant (un vendeur qui ne veut pas vendre, un acheteur qui se braque sur une seule option sans envisager les alternatives). Doute de leur apport dans le contexte.

SGF : Réitère leur position quant à l'évaluation d'alternatives. S'interroge sur la pertinence de proposer un concept d'affaires.

FAQ : Indique que pourrait participer à la rencontre mais que la FAQ dans ce projet n'est qu'un joueur marginal puisque déjà impliqué dans d'autres projets avec la Fédération. Ils ont cependant besoin des informations additionnelles mentionnées précédemment.

Le message étant clair, monsieur Lavoie retire la demande de participer à une rencontre avec la Fédération.

Monsieur Lavoie indique qu'il communiquera avec la FPBQ pour redemander l'information requise, qu'il communiquera avec Hubert Carrier pour discuter des alternatives et qu'il se fie sur la collaboration d'AAC pour le portrait sectoriel de l'abattage.

En terminant, les participants sont informés que la prochaine conférence téléphonique se tiendra en début de semaine prochaine.

La conférence téléphonique se termine à 10 :30 heures.

Jean Rood
Conseiller industriel
2005-02-16

Note au dossier (Colbex)

2005-02-17 11 :30 heures

Appel de Denis Tremblay.

Rappel Gilles H. Denis T. Jean R.

Nous informe que l'entreprise est à préparer un accord de confidentialité (avocats du Groupe Cola).

Le protocole n'est pas ratifié.

Demande si on est d'accord avec une vérification visuelle des états financiers et du protocole.
Gilles indique qu'il doit communiquer avec divers intervenants pour identifier ceux qui iront faire ces vérifications.

Gilles rappellera monsieur Tremblay d'ici la fin de la journée, au plus tard demain.

Quant au rapport d'évaluation, le travail est en cours de réalisation mais aucun document ne sera disponible avant le 25 février 2005.

J.R.



Ministère de
l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation

Transformation Alimentaire Québec
(TRANSAQ)

PROJET D'ACQUISITION DE L'ABATTOIR COLBEX-LEVINOFF PAR LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

A. HISTORIQUE

- ESB, fermeture de la frontière US (50% du marché, baisse du prix au producteur de 45 ¢ à 16 ¢/livre, poids vivant).
- Comité d'étude sur les écarts de prix de la ferme au magasin de détail (Guy Jacob).
- Abattages publics de vaches au Saguenay, menaces d'abattages massifs.
- Mise en place de six programmes fédéral-provincial de soutien aux producteurs (63 \$ millions).
- Appui du ministre des Finances et de la ministre de l'APA à l'acquisition d'abattoirs par les producteurs.
- Investissements dans Abattoirs Billette (bouvillons) et offre d'achat de Colbex (vaches de réformes).

B. LE PROJET D'ENTENTE

- Acquisition de 80% des actifs au prix de 50 \$ millions, le 20% restant (12,5 \$ millions) demeurant la propriété de la famille Cola.
- Entente de principe le 2 décembre 2004, signature de l'entente vers le 25 février 2005, obtention du financement le 30 avril 2005, prise de possession le 1^{er} janvier 2006.
- [REDACTED]

- **Financement :**

-
-
-
-

C. PROCESSUS D'ANALYSE DU DOSSIER

- Dépôt de la demande de la FPBQ (21 janvier 2005).
- Création d'un comité interministériel (MAPAQ, SGF, Finances, Investissement-Québec, MDERR, Financière agricole, Agriculture Agroalimentaire Canada, DEC).
- Transmission de demande d'informations le 10 février 2005.
- Présentation par [REDACTED] du projet de modernisation de l'abattoir de Princeville.
- Examen des résultats de Colbex, le 25 février 2005.
- Position gouvernementale vers le 15 avril 2005.

D. POSITION DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

- Objectif du gouvernement du Québec : améliorer le fonctionnement de l'abattage des bovins afin de contrer l'effet négatif de la fermeture de la frontière Canada-US.
- Nous procédons , avec diligence, à l'analyse du projet d'acquisition de Colbex par la FPBQ. L'entente formelle n'a pas encore été déposée.
- Nécessité d'une collaboration du gouvernement fédéral.

Jean-Yves Lavoie

25 février 2005

Note au dossier (Colbex)

2005-03-02

Tel que convenu, nous nous sommes rendus (Jean-Michel Dorais, Alejandro Morales et moi), chez le comptable de l'entreprise ([REDACTED]) afin d'y recueillir l'information financière nécessaire à la poursuite de l'analyse du dossier.

Arrivée sur place, on nous a informé qu'aucune entente n'avait encore été conclue et on nous a refusé l'accès aux livres de la compagnie.

J'ai alors communiqué avec Gilles Hains. Ce dernier a tenté en vain de rejoindre Michel Dessureault. Après avoir discuté avec d'autres représentants de la fédération, il n'a eu d'autres choix que de nous demander de revenir.

Nous ne savons pas pour le moment quand les données seront accessibles.

J.R.

ÉVALUATION DU COÛT DES MESURES D'AIDE AUX PRODUCTEURS POUR LES BOVINS DE RÉFORME EN CAS D'ANNULATION DE L'ENTENTE DE PRINCIPE POUR L'ACQUISITION DE L'ABATTOIR COLBEX PAR LES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

Résumé

Sans ouverture de la frontière : le coût des mesures d'aide qui pourraient être revendiquées par les producteurs du Québec (laitiers et de boucherie) si la frontière demeure fermée à la viande de bovins de plus de 30 mois, est estimé à près de 40 M\$ annuellement.

En considérant les programmes mis en place au cours des derniers mois, les coûts estimés pour reconduire ce type d'intervention varient de 26 à 39 M\$.

Si on considère une participation du Québec à 40 % des mesures d'aide, le coût pour le Québec pourrait varier de 11 à 16 M\$ selon les scénarios de calcul retenus.

Avec ouverture de la frontière : dans le contexte d'une ouverture des marchés pour la viande des animaux de plus de trente mois et de la hausse anticipée du prix de vente, il n'est pas envisageable, voire non souhaitable, d'instaurer des mesures d'aide aux producteurs en regard des règles sur le commerce international considérant la levée de l'embargo.

ÉVALUATION DU COÛT DES MESURES D'AIDE AUX PRODUCTEURS SANS OUVERTURE DES FRONTIÈRES

Hypothèses

- La frontière demeure fermée à la viande en provenance des animaux de plus de trente mois;
- L'entente de principe entre les parties sur l'achat de l'Abattoir est annulée;
- L'Abattoir n'a plus à respecter le prix plancher selon les strates de prix à payer de 0,26 \$/livre, 0,32 \$/livre et de 0,42 \$/livre de poids vivant selon les modalités de l'entente de principe.

Dans un tel contexte, il est à prévoir que les producteurs qui mettent en marché des animaux de réforme revendiquent un programme d'aide pour leur venir en aide. Les conditions de marché demeurant difficiles, le prix offert pour les bovins de réforme devrait s'apparenter à ceux de la période de novembre et décembre dernier.

La formule de programme d'aide pourrait être de deux ordres, soit :

1. Approche ESB 3 : Un montant forfaitaire par animal réformé sur la base d'un taux de réforme distinct pour le secteur laitier et le secteur de boucherie en considérant l'inventaire des animaux au 1^{er} janvier 2005;
2. Approche ESB 6 : Un montant couvrant l'écart entre le prix plancher décrété de 0,42 \$/livre et le prix de marché offert par les abattoirs pour les animaux mis en marché durant l'année 2005.

Dans les deux situations, il faut prévoir que le montant d'aide versé par animal devrait permettre d'atteindre le prix plancher décrété. En considérant un prix de marché de l'ordre de 0,20 \$/livre et un poids moyen par animal de 1 380 livres, la compensation serait de 0,22 \$/livre ou environ 300 \$/tête.

Selon les arguments anticipés de la Fédération, le taux de réforme réclamé serait de 25 % pour le secteur laitier et 12 % pour le secteur de boucherie. Par contre, en vertu des programmes mis en place jusqu'à présent, les paramètres pris en compte par le gouvernement seraient plutôt de 16 % et 8 % respectivement pour le secteur laitier et de boucherie.

Approche ESB 3

Demande anticipée de la Fédération

Catégorie	Inventaire (juillet 2004)	Taux de réforme	Nombre d'animaux	Compensation \$/tête	Coût total
Laitière	415 000	25 %	103 750	300	31,1
Boucherie	236 000	12 %	28 320	300	8,5
			132 070		39,6 M\$

Si on considère une participation du Québec à 40 % des mesures d'aide, le coût pour le Québec serait de 15,8 M\$.

Proposition du gouvernement considérant les programmes antérieurs

Catégorie	Inventaire (juillet 2004)	Taux de réforme	Nombre d'animaux	Compensation \$/tête	Coût total
Laitière	415 000	16 %	66 400	300	19,9
Boucherie	236 000	8 %	18 880	300	5,7
			85 280		25,6 M\$

Si on considère une participation du Québec à 40 % des mesures d'aide, le coût pour le Québec serait de 10,2 M\$.

Approche ESB 6

Abattage hebdomadaire	Abattage annuel	Compensation \$/tête ⁽¹⁾	Coût total
2 500	130 000	300	39 M\$

⁽¹⁾ : Une compensation de 300 \$/tête correspond à une couverture de 0,22 \$/livre de poids vif.

Si on considère une participation du Québec à 40 % des mesures d'aide, le coût pour le Québec serait de 15,6 M\$.

ÉVALUATION DU COÛT DES MESURES D'AIDE AUX PRODUCTEURS AVEC OUVERTURE DES FRONTIÈRES

Hypothèses

- La frontière est **ouverte** pour la viande des animaux de plus de trente mois, tel que le prévoyait le projet de règlement à l'étude¹;
- L'entente de principe entre les parties sur la vente de l'Abattoir est annulée;
- L'Abattoir n'a plus à respecter le prix plancher selon les strates de prix à payer de 0,26 \$/livre, 0,32 \$/livre et de 0,42 \$/livre de poids vivant selon les périodes décrites dans l'entente de principe.

Dans un contexte d'ouverture de la frontière pour la viande des animaux de plus de trente mois, les conditions de marché deviendraient de plus en plus favorables pour les producteurs canadiens. Ainsi, les prix offerts par l'Abattoir seraient en hausse au fur et à mesure que les échanges commerciaux avec les États-Unis reprendraient de la vigueur.

Il est à prévoir qu'une période de transition sera nécessaire pour que l'impact soit ressenti sur les prix offerts par l'Abattoir. L'actuel prix moyen de 0,23 \$/livre au Québec se raffermirait par rapport au 0,68 \$/livre présentement en vigueur aux États-Unis. Aucune projection n'est toutefois disponible sur le rythme de hausse des prix.

Par conséquent, en considérant la hausse anticipée du prix avec l'ouverture de la frontière pour la viande des animaux de plus de trente mois, il est difficilement envisageable, voire non souhaitable, que des mesures d'aide puissent être octroyées aux producteurs agricoles par le gouvernement du Québec avec la levée de l'embargo, et ce, en regard des règles sur le commerce international.

¹ Le 3 février, le sénat américain a débuté ses audiences sur la levée partielle de l'embargo sur les exportations de bœuf canadien. L'embargo doit être levé le 7 mars 2005 et vise dorénavant, uniquement les bovins vivants de moins de trente mois. En effet, le 9 février dernier, le nouveau secrétaire américain à l'agriculture, M. Mike Johanns, a annoncé des restrictions supplémentaires pour la viande des bovins de plus de trente mois (bovins de réforme). Cette décision prend en considération que l'enquête américaine par rapport à la découverte récente de deux autres cas d'ESB au Canada, n'est pas terminée.

ÉVALUATION DU COÛT DES MESURES D'AIDE AUX PRODUCTEURS POUR LES BOVINS DE RÉFORME **CONJOINTEMENT** À L'ACQUISITION DE L'ABATTOIR COLBEX PAR LES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

ÉVALUATION DU COÛT DES MESURES D'AIDE AUX PRODUCTEURS SANS OUVERTURE DES FRONTIÈRES

Hypothèses :

- La frontière demeure fermée à la viande d'animaux de plus de 30 mois;
- L'entente de principe entre les parties sur l'achat de l'Abattoir est réalisée;
- Le prix de marché payé par l'Abattoir est de 0,25 \$/livre vivant et le prix de référence décrété par la Fédération est de 0,42 \$/livre vivant pour les bovins de réforme.

Dans un contexte où le prix de marché canadien de la viande de bovins de réforme n'est pas satisfaisant pour les nouveaux propriétaires de l'Abattoir et qu'il ne permet pas de couvrir le prix plancher décrété, il est envisageable que les producteurs revendiquent un programme d'aide pour couvrir l'écart entre le prix de marché et le prix plancher.

Dans ces circonstances, la méthode de calcul la plus appropriée pour évaluer le coût de ces mesures est celle basée sur une compensation par animal abattu (ESB 6). En considérant un prix de marché de l'ordre de 0,25 \$/livre (selon la prévision de la Fédération) et un poids moyen par animal de 1 380 livres, la compensation serait de 0,17 \$/livre ou environ 235 \$/tête.

Abattage hebdomadaire	Abattage annuel	Compensation \$/tête ⁽¹⁾	Coût Total
2 500	130 000	235	31 M\$

Si on considère une participation du Québec à 40 % des mesures d'aide, le coût pour le Québec serait de 12,4 M\$.

ÉVALUATION DU COÛT DES MESURES D'AIDE AUX PRODUCTEURS AVEC OUVERTURE DES FRONTIÈRES

Dans l'hypothèse où la frontière est ouverte à la viande de bovins de plus de 30 mois, qu'il y a entente entre les parties sur l'acquisition de l'Abattoir et que le prix de marché préconisé est de 0,54 \$/livre vivant, il n'y a aucune intervention à prévoir pour supporter les producteurs, compte tenu du retour à la normal des conditions de marchés.

Toutefois, face à la situation favorable aux producteurs, les propriétaires de l'Abattoir pourraient évoquer que le prix de marché préconisé (0,54 \$/livre) engendre une situation difficile dans un contexte d'acquisition de l'entreprise. L'aide demandée par l'Abattoir (écart entre 0,54 et 0,42 \$/livre) pourrait alors atteindre 21,5 M\$ dont 8,6 M\$ à assumer par le Québec (40 %).

Note au dossier (Colbex)

2005-02-17 11 :30 heures

Appel de Denis Tremblay.

Rappel Gilles H. Denis T. Jean R.

Nous informe que l'entreprise est à préparer un accord de confidentialité (avocats du Groupe Cola).

Le protocole n'est pas ratifié.

Demande si on est d'accord avec une vérification visuelle des états financiers et du protocole.
Gilles indique qu'il doit communiquer avec divers intervenants pour identifier ceux qui iront faire ces vérifications.

Gilles rappellera monsieur Tremblay d'ici la fin de la journée, au plus tard demain.

Quant au rapport d'évaluation, le travail est en cours de réalisation mais aucun document ne sera disponible avant le 25 février 2005.

J.R.



Vente de l'abattoir Colbex

Les frères Cola reculeraient

par Marc St-Hilaire

MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX (MSH) — Les propriétaires de l'abattoir Colbex de Saint-Cyrille-de-Wendover feraient marche arrière en ce qui a trait à la vente de leurs installations aux agriculteurs du Québec.

Président du Comité de mise en valeur de la vache de réforme et du veau de lait à la FPBQ, Omer Bouchard confirme en effet que les frères Louis et Phillip Cola, principaux actionnaires de Colbex-Levinoff, ne veulent plus se départir de leur compagnie, tel que convenu dans l'entente de principe signée le 2 décembre dernier à Québec, en marge du 80e congrès de l'UPA.

«Levinoff veut reculer parce que les frontières canado-américaines ne semblent pas sur le point d'être réouvertes à l'exportation. Heureusement, lors du congrès annuel, nous avons pris toutes les dispositions nécessaires afin d'empêcher les frères Cola d'agir ainsi», a indiqué mardi le porte-parole de la Fédération des producteurs de bovins du Québec (FPBQ), au cours de l'assemblée annuelle du Syndicat des producteurs de lait du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Selon le mandat de la FPBQ à la table de négociations, les agriculteurs sont à quelques jours près de signer l'entente finale.

«D'ici une semaine, la Fédération aura signé le contrat. Nous avons en main les résultats d'une étude qui nous donne entièrement raison dans notre démarche et nous sommes prêts à acquérir l'abattoir. Il ne reste donc plus que l'approbation des frères Cola pour que tout soit enfin terminé», insiste Omer Bouchard, un producteur du Lac-Saint-Jean.

Cette approbation risque cependant de se faire attendre puisque Colbex-Levinoff engrange actuellement des profits annuels évalués à quelque 60 millions \$.

«Je ne suis pas trop inquiet compte tenu que nous tenons le gros bout du bâton. Nous avons signé un pacte avec l'entreprise ainsi qu'avec les gouvernements. Si Levinoff refuse de respecter les termes de l'entente de principe, Québec s'est engagé à décréter un prix minimum de 0,42 \$ la livre pour la vache de réforme», rappelle-t-il, faisant référence aux promesses faites par l'ex-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), Françoise Gauthier.

«S'ils (les frères Cola) s'obstinent, ajoute Omer Bouchard, nous allons fermer leur "business". Je reviendrai devant les producteurs et je leur expliquerai la situation. Nous avons déjà bloqué l'accès à l'abattoir de Saint-Cyrille-de-Wendover, et nous sommes encore capables de le faire. S'ils s'obstinent, nous finirons par avoir leurs installations pour 1 \$. Le 2 décembre dernier, le gouvernement les a poliment expropriés, mais ils ne semblent toujours pas avoir saisi le message.»

Longue histoire

L'histoire remonte au 20 mai 2003 alors qu'une première vache atteinte d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) est décou-

verte en Alberta. Dès le lendemain, les États-Unis cessent immédiatement toute importation bovine en provenance du Canada, donnant ainsi naissance à la crise de la vache folle.

En janvier 2004, des premiers liens sont créés entre les agriculteurs et l'entreprise des frères Cola. Trois rencontres ont lieu entre les représentants de Colbex-Levinoff et ceux de la FPBQ, réunions au terme desquelles les frères Cola évoquent la possibilité de céder leur entreprise aux producteurs pour un montant de 45 à 50 millions \$.

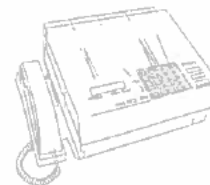
À la lumière de ces chiffres, les membres de la FPBQ adoptent à l'unanimité, le 18 avril 2004, une résolution voulant qu'on retienne 20 \$ par bête abattue pour la construction ou l'achat d'un abattoir. Cette somme devait représenter un pactole de quelque 6 millions \$ au bout de trois années.

Comptant notamment sur l'aide des deux paliers de gouvernement, ainsi que sur l'éventuelle rentabilité de leur investissement, les producteurs déposent une offre à Colbex-Levinoff. Une entente de principe est annoncée par l'ex-ministre Françoise Gauthier, le 2 décembre 2004.

Cette dernière, sanctionnée par le premier ministre Jean Charest, jure alors d'intervenir par un décret si les négociations achoppent entre les deux parties.

Transformation Alimentaire Québec
Direction du développement
régional

200, chemin Ste-Foy, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6



TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR

DATE : 2005-03-17

Nombre de pages (incluant celle-ci) : 2

A : Jean-Michel Dorais

Organisme : Finances

Téléphone :

Télécopieur : 646-9810

DE : Jean Rood

Téléphone : (418) 380-2101 POSTE : 3235

Télécopieur : (418) 380-2164

Internet :

☐ Urgent

☐ Pour information

☐ Pour commentaires

☒ Tel que demandé

MESSAGE

AVIS DE CONFIDENTIALITE ET AVERTISSEMENT RELATIF A LA LOI SUR L'ACCES AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (L.R.Q., c.A-2.1).

L'information transmise avec ce bordereau est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou de la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par téléphone, à frais virés au besoin.

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec 

Programme transitoire d'aide financière destiné aux producteurs pour les animaux de réforme

« Le programme est en place et les premiers versements aux producteurs admissibles débiteront sous peu » - Le ministre Yvon Vallières

Québec, le 7 avril 2005 — Devant l'Assemblée générale annuelle de la Fédération des producteurs de bovins du Québec, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Yvon Vallières, a annoncé, hier, que le gouvernement du Québec versera sa contribution de 7,6 millions de dollars dans le cadre du Programme transitoire d'aide financière destiné aux producteurs pour les animaux de réforme. « Le programme est maintenant en place et les premiers versements aux producteurs admissibles débiteront sous peu », assure M. Vallières.

Cette aide a été mise en place afin de combler la différence entre le prix offert et le prix fixé par la Fédération des producteurs de bovins du Québec pour une période transitoire allant du 1er décembre 2004 au 31 août 2005, et ce, jusqu'à concurrence de 7,6 millions de dollars en ce qui concerne la part du Québec. Les négociations en vue d'obtenir la contribution du gouvernement fédéral se poursuivent toujours, dans le but d'atteindre le montant total de 19 millions de dollars prévu dans le cadre du programme.

La participation du gouvernement du Québec était conditionnelle à la signature de l'entente visant l'acquisition de l'abattoir Colbex-Levinoff par la Fédération des producteurs de bovins du Québec. Le jeudi 31 mars dernier, le protocole était signé, à la grande satisfaction de tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à cette réalisation.

« Pour favoriser le plein développement économique de ses régions, le Québec doit compter, entre autres, sur un secteur bioalimentaire en santé et établir les conditions permettant à ce secteur de faire face aux difficultés qu'il doit surmonter. Par sa participation au programme d'aide, le gouvernement offre un appui supplémentaire aux producteurs pour les animaux de réforme, et ce, dans les limites de ses moyens », a conclu le ministre Yvon Vallières.

L'industrie bioalimentaire est l'une des industries les plus importantes pour le développement économique des régions du Québec. Elle totalise un chiffre d'affaires dépassant 30 milliards de dollars et emploie plus de 430 000 personnes, dont plus de 10 % dans les régions du Québec.

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2005

Bouchard Albert (CAS) (Québec)

De: Rioux Chantal (DRBSL) (Rimouski)
Envoyé: 31 mars 2005 11:38
À: Bouchard Albert (CAS) (Québec)
Objet: Mise en oeuvre du guichet régional TRANSAQ au Bas-Saint-Laurent

Finally, please note that 5 advisors will participate in the meeting on April 18, next, at the Centre de services agricoles de Rimouski.

Le directeur régional,

Luc Vézina, agr., M.Sc.

Direction régionale Bas-Saint-Laurent
Direction générale des affaires régionales
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
335, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 9C8
Téléphone: (418) 727-3615, poste 227
Télécopieur: (418) 727-3967
Luc.Vezina@mapaq.gouv.qc.ca

Projet FPBQ Acquisition Colbex / Lévinoff

**Compte rendu
Réunion tenue à Montréal (SIAL)
14 avril 2005**

Dossier : Projet FPBQ : Création d'une nouvelle Société en commandite par acquisition des actifs de la Société Produits Levinoff Ltée, Abattoir Colbex inc. et Boucherie Levinoff.

Participaient à cette réunion :

MM. Dominique Vignola, FADQ
Dominique Tanguay, SGF / Soquia
Mario Monette, MDEIE
Yves Lafrance, Ministère des finances (téléphone)
Denis Dufresne, Ministère des finances (téléphone)
Jean-Michel Dorais, Ministère des finances (téléphone)
Alejandro Morales, I.Q.
Bernard Gravel, AAC
Jean-Yves Lavoie, TRANSAQ
Gilles Hains, TRANSAQ
Jean Rood, TRANSAQ

La réunion débute à 14:00 heures.

Après un tour de table permettant d'identifier les participants à la rencontre, monsieur Jean-Yves Lavoie énonce les objectifs de la rencontre et propose l'ordre du jour suivant :

L'ordre du jour proposé :

1. Accueil
2. Visite du 1^{er} avril – examen sommaire des données financières (MFQ, Investissement Québec, SGF-Soquia)
3. Partage des constats, interrogations, confirmations obtenues
4. Processus de validation en cours : mesures appropriées, niveau décisionnel requis (MFQ, Investissement Québec, SGF/Soquia, TRANSAQ, AAC/DEC)
5. Étapes à venir et échéancier

Tous sont d'accord avec l'ordre du jour.

Monsieur Lavoie indique que les principaux objectifs de la rencontre sont la mise à niveau et le partage de l'information ainsi que l'établissement d'un calendrier de travail dans le but de finaliser l'offre gouvernementale qui pourra être faite à la FPBQ pour la réalisation du projet. Il indique également qu'il fera rapport au ministre Vallières sur l'état d'avancement du dossier. Il demande aux trois mandataires du groupe de travail (Dominique Tanguay, Alejandro Morales et Jean-Michel Dorais) de nous faire rapport de la consultation réalisée le 1^{er} avril 2005 chez les comptables du Goupe Cola, dont l'objectif était de rassembler l'information financière nécessaire au traitement du dossier.

Les principaux constats sont :

Alejandro Morales, Investissement Québec

Les états financiers au 31 décembre 2004 étaient sous forme de projets et non des états financiers vérifiés.

L'analyse des états financiers devrait prendre en compte le contexte exceptionnel de la crise et le niveau extraordinaire des salaires versés.

Dominique Tanguay, SGF-Soquia

Explique que les 3 représentants ont dû signer un protocole de confidentialité qui les implique personnellement. Les juristes des 3 organisations (I.Q. SGF-Soquia et Finances) analysent présentement les clauses de l'entente et proposeront des amendements aux principaux intéressés afin de permettre le partage des informations nécessaires à la poursuite du traitement du dossier.

Les principaux constats de monsieur Tanguay :

L'entité Cobex fait ses frais et ne génère pas de profit. Les profits se trouvent au niveau de Levinoff et sont « raisonnables ». Boucherie Levinoff, très petite entité, semble négligeable dans le contexte de la transaction. En fait, les profits ont été distribués immédiatement aux 3 frères actionnaires sous forme de salaires. Il souligne l'excellente gestion des entreprises.

Le protocole d'entente signé avec la FPBQ constitue une véritable convention d'actionnaires. Monsieur Tanguay souligne que la convention contient de nombreux avantages en faveur du vendeur. Advenant une intervention de la SGF dans le financement du projet, ce protocole, **qui est déjà signé**, devrait être revu entièrement et amendé pour répondre aux exigences de l'organisme. Normalement, la SGF est partie prenante à l'élaboration de tels protocoles.

À une question posée à cet égard monsieur Tanguay rappelle que l'entente de principe prévoit que

Jean-Michel Dorais, Ministère des finances

Se dit d'accord avec les commentaires énoncés précédemment. Il questionne l'évaluation des actifs tangibles ainsi que celle de l'achalandage. Il réaffirme que, selon lui, le prix de vente est faramineux et qu'advenant la fin de l'embargo, la marge bénéficiaire « normale » des opérations de l'entreprise est plutôt faible.

La discussion s'engage autour des informations transmises par nos trois mandataires ainsi que des documents actuellement disponibles. Les personnes présentes en arrivent aux conclusions suivantes :

- Les informations transmises sont insuffisantes pour répondre à la demande de financement de la FPBQ.
- Il est impossible d'établir la valeur de l'entreprise puisque les éléments exceptionnels qui doivent être pris en considération pour le faire dans le présent cas sont tenus confidentiels.
- Selon les informations en main, le prix demandé semble toujours excessif.
- Si l'on veut être en mesure d'analyser le projet, il faut avoir l'information minimale requise.

Les informations minimales requises à ce stade sont :

- Le rapport d'évaluation des actifs (N.B. une copie de ce rapport a été déposé à TRANSAQ en début de semaine, un exemplaire sera envoyé à chacun le 15 avril 2005).
- Le protocole d'entente signé entre les 2 parties (une copie du protocole nous a été acheminé mercredi, un exemplaire sera également expédié aux membres de l'équipe projet qui ne l'ont pas déjà reçu).
- Les états financiers des 5 dernières années des trois entités impliquées dans la transaction ainsi que les états financiers consolidés pour la même période.
- Principales mesures de performance de chacune des entités permettant les comparaisons avec les prévisions financières déjà déposées. À titre d'exemple, pour l'Abattoir Colbex inc. le nombre de têtes abattues, le poids carcasse, le poids vendu, etc., ainsi que les différentes sources de revenus (peaux, abats, etc.)
- Les annexes mentionnées au Protocole du 24 mars 2005 dûment complétées ainsi que tous autres documents ou rapports qui seront rendus disponibles au fur et à mesure de la réalisation de la vérification diligente actuellement en cours.

On souhaite également obtenir l'autorisation de divulguer l'information obtenue par les trois mandataires de l'équipe projet.

Monsieur Lavoie indique aux participants qu'une lettre sera adressée à Michel Dessureault afin de lui demander de nous transmettre, dans les meilleurs délais, ces informations. Dès réception de ces informations et documents, des copies seront expédiées à tous les membres de l'équipe projet.

Démarches de la FPBQ auprès du gouvernement fédéral

Monsieur Lavoie invite Bernard Gravel à nous dresser les grandes lignes de la rencontre de monsieur Michel Dessureault et de monsieur Gilles Lavoie, sous-ministre. Le point saillant est une demande de la FPBQ pour un montant d'aide de [REDACTED]. La FPBQ aimerait que cette aide soit versée dans le cadre d'une phase ultérieure du programme ESB. D'autre part, des démarches seront entreprises avec DEC pour évaluer les possibilités d'intervention de l'organisme dans le financement du projet.

Les étapes à venir

- À déterminer en fonction des documents qui nous seront transmis.
- D'ici quelques semaines, les membres de l'équipe projet seront convoqués afin d'établir les possibilités et les limites d'intervention de chacun des ministères et organismes dans le financement du projet.
- Par la suite, les 3 ministres des ministères impliqués seront informés.
- En terminant, monsieur Lavoie demande à monsieur Morales de transmettre pour information au groupe, le résumé du protocole d'entente qu'il a préparé.

La réunion se termine à 15 :30 heures.

Jean Rood
Conseiller industriel
2005-04-20